

mgen[★]

L'OFFRE
GLOBALE
MGEN



Ma
référence
en Santé &
Prévoyance

mgen.fr

Mutuelle Santé
Prévoyance
Autonomie
Retraite

mgen[★]

Bien plus
qu'une mutuelle

ma
référence
solidaire

p



Un fonctionnement mutualiste garant de solidarité

Solidaire de tous, proche de chacun

Choisir MGEN, c'est bénéficier de la solidarité de 3,7 millions de personnes. Une force collective qui profite à tous, à vous et à vos proches.

Authentiquement mutualiste

MGEN est un organisme à but non lucratif au service de la personne. Un véritable engagement mutualiste qui optimise la redistribution des cotisations, permettant de limiter les restes à charge de chacun et de garantir aux revenus modestes l'accès à des soins de qualité.

Résolument démocratique

Depuis sa création, MGEN s'appuie sur une organisation démocratique. Chaque adhérent participe à la vie de sa mutuelle et élit ses représentants, garantissant la solidarité entre tous et l'ancrage de MGEN dans les préoccupations de son temps.



Une offre unique qui associe **Santé & Prévoyance**

Une protection complète

La protection MGEN est la seule à mettre à votre disposition une Offre Globale qui regroupe, en une seule cotisation, une complémentaire santé performante, une couverture prévoyance efficace et des aides financières en cas de coups durs.

Une protection distinctive

MGEN met à votre disposition parmi les plus grands réseaux de conventionnement. Une puissance qui permet d'optimiser les remboursements et de minimiser le reste à charge des adhérents.



Une relation adhérent bâtie sur **la proximité et l'affinité métier**

Réseau : être là où vous êtes

MGEN, c'est une présence de proximité dans chaque département et des conseillers qui vous font bénéficier d'une parfaite connaissance de votre univers professionnel.

Des outils dédiés pour maintenir le lien

À votre disposition, un espace personnel interactif sur mgen.fr avec des informations pratiques, des services de simulation et de suivi des remboursements en temps réel, une application mobile dédiée et un numéro d'appel unique, le 36.76*.

Une qualité de service certifiée

Le groupe MGEN a obtenu sa certification Afnor en octobre 2014. Son référentiel inclut 10 engagements de service concrets et vérifiables permettant de garantir à chacun un niveau de qualité élevé, à chaque étape de la relation.



* prix d'un appel local hors coût opérateur, seulement en métropole.



La seule mutuelle **référéncée** par le **ministère de l'Éducation nationale**

Les ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Jeunesse et des Sports, de la Culture et de la Communication, ont référencé MGEN comme le seul organisme de protection complémentaire pour assurer la couverture de leurs agents. Un choix qui prouve l'affinité de la mutuelle avec ses adhérents, sa connaissance aigüe de leur univers professionnel... et sa capacité à développer les offres les mieux adaptées à leurs besoins.

Bien protégé

à toutes les étapes de la vie



Santé

Une protection performante
et sans discrimination

Une protection santé complète : couverture des frais médicaux courants, soins dentaires, optique, maternité, hospitalisation, audioprothèse, forfaits prévention...

Une protection santé accessible : réseaux d'établissements et de professionnels conventionnés (réseau d'opticiens agréés Optistya, réseau d'audioprothésistes partenaires Audistya, ...) qui permettent des restes à charge nuls ou maîtrisés.

Une protection santé innovante : prise en charge des actes de prévention et des soins innovants tels que l'ostéopathie, la chirurgie réfractive de l'œil, l'orthodontie et l'implantologie.

Une protection santé équitable : adhésion sans délai de carence et sans critère lié à l'état de santé.

En savoir plus ? Rendez-vous page 6



Prévoyance

Parer aux imprévus ?
C'est prévu

Une maladie grave, un accident, un changement de situation professionnelle ou familiale peuvent mettre en péril vos finances ainsi que celles de vos proches déjà fragilisés par ces événements. Pour ne pas ajouter de nouvelles difficultés dans un moment déjà complexe, MGEN a conçu pour vous une offre de prévoyance, incluse dans l'Offre Globale. C'est aussi cela être solidaire.

Les solutions prévoyance : complément de revenus en cas d'arrêt de travail, aides financières et Service d'Aide à Domicile en cas de Perte Temporaire d'Autonomie, protection en cas de Dépendance Totale, Capital Décès pour aider vos proches.

En savoir plus ? Rendez-vous page 18

Pour MGEN, bien protéger votre santé, c'est aussi important que bien rembourser. Retrouvez les actions Prévention Santé sur le site [mgen.fr](https://www.mgen.fr)

Avec l'Offre Globale MGEN, vous protégez plus que votre santé. Cette protection complète regroupe santé, prévoyance et action sociale. En tant qu'adhérent, vous et vos proches êtes ainsi parfaitement couverts aux moments clés de votre vie, quels que soient votre état de santé, l'évolution de votre situation familiale ou les problèmes que vous pouvez rencontrer.



Actions solidaires

Des aides financières solidaires
en cas de coups durs

Vous devez faire face à un retard de paiement de votre administration suite à une maladie ou une mutation ? Vous rencontrez un problème financier important après un événement douloureux d'ordre familial, social ou médical ? MGEN est solidaire de votre situation et dispose de solutions concrètes pour vous aider à faire face.

Les solutions solidaires : Allocations Handicap et Dépendance, avance spéciale, prêt service à taux bonifié, prêt social sans frais et sans intérêts...

En savoir plus ? Rendez-vous page 26



Offres additionnelles

Soutenir les temps forts de
votre vie et de votre famille

- **Logement :** des solutions pour accompagner tous vos projets immobiliers : Prêt installation, Assurance Emprunteur, Caution Acquisition, Assurance Chômage.
- **Autonomie :** une rente garantie à vie et un capital 1^{er} équipement en cas de dépendance totale ou partielle.
- **Prévoyance :** une offre qui garantit à vous-même ou à vos proches le versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité permanente.
- **Obsèques :** une assurance obsèques et une assistance en cas de décès pour éviter à vos proches tout souci financier.

En savoir plus ? Rendez-vous page 28

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Médecine, optique, dentaire, hospitalisation, maternité : la force de la complémentaire MGEN, c'est de vous faire profiter d'une prise en charge performante sur tous les soins médicaux, quels que soient votre état de santé ou le montant de votre cotisation. Mais c'est aussi de garantir la même qualité de remboursement à chacun : que vous soyez en début de carrière ou anciennement titularisé, célibataire ou en famille.



Une complémentaire qui
protège au mieux
la santé de tous

sans distinction



Vos
remboursements
en temps réel sur
mgen.fr



Actes médicaux courants

La garantie d'être satisfait et remboursé

Les raisons de choisir MGEN

- **Pas de discrimination :** la protection globale MGEN étendue à la famille.
- **Pas d'options :** tout est compris, les prises en charge essentielles sont intégrées.
- **Pas de délai de carence :** prise en charge de tous les soins dès le 1^{er} jour d'adhésion.
- **Pas d'avance d'argent :** tiers payant et dispense d'avance de frais chez les pharmaciens.
- **Pas de reste à charge :** prise en charge, sans limitation en nombre, du forfait de 18 € appliqué sur tous les actes coûteux à partir de 120€.

	Remboursements Sécurité sociale*	Protection Santé MGEN*	TOTAL
Honoraires/Médecins	70%	30%	100%**
Auxiliaires médicaux Analyses/Laboratoires	60%	40%	100%
Pharmacie	65% 30%	35% 65%	100% 95%
Radiologie	70%	30%	100%**
Cure thermale	70%	30%	100%
Frais d'hébergement en cure thermale :			
- avec accord Sécurité sociale	97,50€	75€	172,50€
- sans accord Sécurité sociale	Néant	75€	75€

* Sur la base des taux et du tarif de responsabilité Sécurité sociale au 01/01/2015, dans le cadre du parcours de soins coordonnés.

** Prise en charge par MGEN de la participation de l'assuré de 18€ pour les actes techniques coûteux dont le tarif atteint au moins 120€.

Vos remboursements en toute transparence



Base de remboursement

C'est le tarif déterminé par la Sécurité sociale (souvent appelé tarif de responsabilité ou de convention) pour chaque acte, produit ou prestation médicale. Sur la base de ce tarif, la Sécurité sociale définit son niveau de remboursement (exprimé en pourcentage).

Participation forfaitaire de 1€

C'est le montant déduit de vos remboursements par la Sécurité sociale pour chaque consultation ou acte réalisé par un médecin (dont les stomatologues) et sur les actes de biologie médicale ou radiologiques. Elle ne peut pas être prise en charge par MGEN dans le respect de la législation relative aux contrats responsables.

Franchises médicales

C'est le montant déduit de vos remboursements par la Sécurité sociale sur chaque boîte de médicaments, les actes d'auxiliaires médicaux (sauf sage-femme) et de transport sanitaire. Comme la plupart des mutuelles, MGEN ne prend pas en charge ces franchises dans le respect de la législation relative aux contrats responsables.

Ticket modérateur

C'est la différence laissée à la charge de l'assuré entre la base de remboursement et le montant remboursé par la Sécurité sociale. La protection MGEN peut alors prendre en charge tout ou partie du ticket modérateur. En revanche, les majorations hors parcours de soins coordonnés restent à votre charge.

Prévention et soins innovants

Faciliter l'accès aux progrès médicaux de votre époque

Vos besoins	Remboursements Sécurité sociale	Les solutions Protection globale MGEN
<p>Vous avez besoin de consulter un ostéopathe pour prévenir ou remédier à des troubles fonctionnels (douleurs lombaires, cervicales...).</p>	Néant	<p>FORFAIT OSTÉOPATHIE MGEN reconnaît l'ostéopathie comme méthode thérapeutique manuelle. Prise en charge de 2 séances par année civile à hauteur de 22,50 € par séance chez un ostéopathe inscrit sur la liste nationale (consultable dans votre espace adhérent du site mgen.fr).</p>
<p>Vous recherchez un soutien psychologique dans votre vie professionnelle.</p>	Néant	<p>PSYCHOTHÉRAPIE MGEN vous verse une participation financière de 8 € par séance, effectuée en secteur libéral par un psychologue clinicien en titre (150 séances maximum).</p>
<p>Vous souhaitez la méthode contraceptive la mieux adaptée à votre âge et à votre vie affective.</p>	Si néant	<p>FORFAIT CONTRACEPTION Jusqu'à 40 €/an MGEN prend en charge les nouveaux moyens de contraception prescrits et non remboursés par la Sécurité sociale : pilules nouvelle génération, patchs, spermicides, anneaux vaginaux...</p>
<p>Vous partez en voyage et devez vous faire vacciner contre des maladies parfois mortelles.</p>	Néant	<p>FORFAIT VACCINS VOYAGEURS Jusqu'à 60 € (selon conditions) MGEN a créé le forfait « Vaccins du voyageur » qui comprend la plupart des vaccins nécessaires pour voyager (fièvre jaune, choléra) et les traitements préventifs contre le paludisme.</p>
<p>Vous souhaitez arrêter de fumer pour éviter le pire.</p>	50 € par année civile*	<p>FORFAIT SUBSTITUTS NICOTINIQUES Jusqu'à 50 € (selon conditions) MGEN vous soutient dans votre combat contre le tabac.</p>

* 150€ par grossesse pour les femmes enceintes.

MGEN une complémentaire santé responsable

MGEN prend en charge les 7 actes de prévention prévus par la réforme de l'assurance maladie, notamment l'ostéodensitométrie, un détartrage dentaire annuel, le scellement des sillons dentaires, le dépistage des troubles auditifs, les vaccinations obligatoires...

Hospitalisation

Des établissements conventionnés qui soignent aussi votre budget

	Remboursements Sécurité sociale	Remboursements Sécurité sociale + prises en charge MGEN* dans les établissements non conventionnés	Remboursements Sécurité sociale + prises en charge MGEN* dans les établissements conventionnés
Honoraires médicaux	80% à 100%	130%	130%
Frais de séjour	80% à 100%	100%**	100%**
Forfait journalier	Néant	18€/jour (13,50€ en psychiatrie)	18€/jour (13,50€ en psychiatrie)
Chambre particulière***	Néant	Forfait de 18,50€ à 33€/nuitée	Reste à charge limité voire nul selon convention MGEN
Frais d'accompagnement	Néant	Maxi. 25€/nuitée	Pas de reste à charge
Transports	65%	100%	100%

* Sur la base des taux et du tarif de responsabilité Sécurité sociale au 01/01/2015, dans le parcours de soins coordonnés, dans la limite de 12 mois ou 365 jours en cas de séjours successifs (droits de nouveau ouverts après 6 mois continus sans hospitalisation). ** Prise en charge MGEN de l'éventuelle participation de l'assuré (18€) pour les séjours comportant des actes techniques coûteux supérieurs à 120€. *** Pour les séjours avec hébergement comportant au moins une nuitée, à l'exception de l'hospitalisation en ambulatoire, en chirurgie avec anesthésie, sans nuitée, forfait de 15€ dans les seuls établissements conventionnés avec MGEN.

Choisissez votre hôpital et maîtrisez vos frais

MGEN s'est engagée dans une démarche générale de conventionnement, afin d'améliorer le service rendu aux adhérents, tout en participant à la maîtrise des dépenses de santé.

- **Hospitalisation dans un établissement intégralement conventionné avec MGEN :**
vous n'avez rien à régler à l'issue de votre hospitalisation à l'exception de vos dépenses personnelles (téléphone, télévision) et d'un éventuel reste à charge sur la chambre particulière (dont le tarif varie en fonction des établissements).
- **Hospitalisation dans un établissement partiellement conventionné avec MGEN :**
vous pouvez être amené(e) à régler une partie de vos frais hospitaliers (résultant d'un dépassement d'honoraires) et une éventuelle participation pour la chambre particulière.
- **Hospitalisation dans un établissement n'ayant pas signé de convention avec MGEN :**
vous devez faire l'avance de vos frais hospitaliers. Vous êtes ensuite remboursé(e) du ticket modérateur, d'une partie des dépassements d'honoraires, du forfait journalier et d'une participation sur la chambre particulière et les frais d'accompagnement.

Votre Mutuelle au service de votre santé

Face aux aléas de la vie, votre mutuelle vous propose d'utiliser les services de **Priorité Santé Mutualiste** pour répondre à vos besoins de santé ainsi qu'à ceux de votre famille.



Appelez le :

3935

Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe
Du lundi au vendredi de 9h à 19h

Munissez-vous de votre code
d'accès : 5091



Vos frais en toute clarté

- **Les frais de séjour** : ils correspondent aux dépenses engagées par l'hôpital pour vous soigner.
- **Le forfait journalier** : il concerne tout séjour supérieur à 24h. Il comprend les frais d'entretien et d'hébergement. Son tarif est réglementé.
- **La chambre particulière** : elle est facturable si vous demandez à être installé en chambre particulière. Son montant est fixé par l'établissement. Ce montant peut varier selon la discipline (chirurgie, soins de suite...).
- **Les éventuels dépassements d'honoraires de praticiens du secteur libéral** : les honoraires doivent être fixés avec « tact et mesure » par le médecin.

Les raisons de choisir MGEN

• Vos dépenses de santé maîtrisées

Grâce au conventionnement MGEN (94% des hôpitaux publics et 40% des établissements privés), vous bénéficiez sur tous vos coûts d'hospitalisation, d'une réduction du reste à charge et d'une dispense d'avance des frais.

• La prise en charge du forfait de 18€

Ce remboursement s'applique sur tous les actes techniques dont le tarif atteint 120€ au cours de l'hospitalisation en établissement de santé public ou privé.

• Prise en charge pour une chambre individuelle

En cas d'hospitalisation en ambulatoire pour un acte de chirurgie sous anesthésie (sans nuitée), vous bénéficiez du remboursement d'un forfait de 15€ pour une chambre particulière dans les seuls établissements conventionnés MGEN.

• Soutien pour l'aide à domicile

En cas de situation de dépendance faisant suite à une hospitalisation, MGEN octroie une aide financière pour la gestion des tâches ménagères ou la garde des enfants.

Optique

Optistya, le réseau de professionnels qui vous facilite la vue

	Hors réseau		Réseau opticiens agréés MGEN (Optistya)	
	- de 18 ans	18 ans et +	- de 18 ans	18 ans et +
LUNETTES (1)				
Pour 1 verre unifocal(2)				
Correction faible ou moyenne	22,50€	45€	30€	60€
Correction forte	30€	63,75€	40€	85€
Pour 1 verre progressif ou multifocal(2)				
Correction faible ou moyenne	48,75€	105€	65€	140€
Correction forte	52,50€	120€	70€	160€
Monture(3)				
	35€	60€	35€	60€
LENTILLES (PAR AN)				
Remboursées par la Sécurité sociale	jusqu'à 184€		jusqu'à 184€	
Non remboursées par la Sécurité sociale	jusqu'à 108€		jusqu'à 108€	

(1) En complément des remboursements de la Sécurité sociale.

A partir de 13 ans : (2) Remboursement limité à l'achat de 4 verres par période de 2 ans (soit l'année de l'achat + 1 année civile).

(3) Remboursement limité à l'achat d'une monture de lunettes par période de 2 ans (soit l'année de l'achat + 1 année civile).

CHIRURGIE RÉFRACTIVE DE L'ŒIL

MGEN a revalorisé entièrement la prise en charge de la chirurgie réfractive de l'œil :

365 € par œil dans la limite de 2 participations au total (le coût moyen d'une opération est de l'ordre de 1 300 €). **Cette opération est destinée à corriger tout type de défauts visuels** (myopie, astigmatisme...).



Le réseau Optistya premier réseau responsable et solidaire

Qualité des équipements, pertinence du conseil, transparence des tarifs : agrées par MGEN, plus de 6 000 opticiens du réseau Optistya voient plus loin pour vous.

• **Qualité : à la hausse**

Des verres de haute qualité et un très large choix de montures de marque.

• **Tarifs : à la baisse**

- Des tarifs encadrés avec la garantie d'un reste à charge nul ou limité.
- Un très large choix de montures dès 50€ avec une remise systématique d'au moins 15% sur la plupart des montures de marque.
- De nombreux traitements intégrés (antireflet, anti-rayure...).

• **Service : à chaque demande**

- Un accord en temps réel de MGEN sur le devis proposé par votre opticien.
- Le montant du reste à charge communiqué instantanément.
- Pas d'avance de frais.
- L'expertise d'opticiens agrées et l'avantage de conseils personnalisés.
- Une réponse aux besoins personnalisés : accessibilité, contactologie, équipement d'enfants, basse vision, malentendant, digital, made in France.

Liste des opticiens sur mgen.fr (espace personnel),
ou auprès de votre Centre de service.

Services inclus : les + du réseau Optistya

Garantie Casse

sur tout votre équipement
(au minimum 2 ans sur les montures,
1 an sur les verres).

Traitement antireflet

multicouche traditionnel.

Traitement anti-rayure

Traitement aminci

Réglages gratuits

Garantie adaptation

verres progressifs et lentilles
(au minimum 3 mois).

Dentaire

Soigner ses dents sans faire de trous dans ses revenus

Les raisons de choisir MGEN

- **Une couverture optimisée**

Des tarifs encadrés, une prise en charge immédiate et sans avance de frais.

- **Un accès aux soins facilité**

La proximité de 26 000 chirurgiens dentistes et stomatologues (protocole dentaire) et de 550 centres dentaires partout en France, soit près des 2/3 des praticiens dentaires.

- **L'orthodontie revalorisée**

Qu'ils soient acceptés ou non par la Sécurité sociale, MGEN optimise la prise en charge des traitements d'orthodontie réalisés auprès des chirurgiens dentistes et stomatologues (protocole dentaire) par votre mutuelle.

- **La prise en charge de l'implantologie**

Les frais liés aux actes d'implantologie, technique novatrice mais non remboursée par la Sécurité sociale, sont couverts par MGEN.



		Hors protocole dentaire MGEN		Avec protocole dentaire MGEN ⁽⁶⁾	
		Prestation MGEN ⁽¹⁾	Total remboursement Sécurité sociale + MGEN	Prestation MGEN ⁽¹⁾	Total remboursement Sécurité sociale + MGEN
Soins dentaires / chirurgicaux		30%	100%	30%	100%
Inlay/Onlay		80%	150%	80%	150%
Inlay/Onlay	1 face	13,49 €	25,30 €	13,49 €	25,30 €
	2 faces	23,14 €	43,38 €	23,14 €	43,38 €
	3 faces et +	32,77 €	61,45 €	32,77 €	61,45 €
Inlay core		98,04 €	183,83 €	98,04 €	183,83 €
Inlay core à clavette		115,24 €	216,08 €	115,24 €	216,08 €
Couronne sur dent visible (incisive, canine, prémolaire)	Métallique	122 €	avec accord SS 197,25 € sans accord SS 122 €	avec accord SS 381,05 € ⁽²⁾ sans accord SS 473,20 € ⁽²⁾	473,20 € (au maximum, dans la limite des dépenses engagées)
	Céramo-métallique et céramo-céramique		avec accord SS 197,25 € sans accord SS 122 €	avec accord SS 397,95 € ⁽²⁾ sans accord SS 473,20 € ⁽²⁾	
Couronne sur dent non visible (molaire)	Métallique et céramo-métallique	122 €	avec accord SS 197,25 € sans accord SS 122 €	avec accord SS 195,15 € ⁽²⁾ sans accord SS 270,40 € ⁽²⁾	270,40 € (au maximum, dans la limite des dépenses engagées)
Bridge 3 éléments (2 piliers/1 intermédiaire)		360 €	555,65 €	Tout métal : 954,35 €	1 150 €
				Avec céramique : 1 000 €	1 195,65 €
Bridge provisoire par élément		31 € ⁽³⁾	31 €	50,70 € ⁽⁴⁾	50,70 €
Couronne transitoire par élément					
Couronne sur implant		122 € ⁽⁵⁾ max / 2 couronnes par an (puis 80% BRSS MEN) ⁽⁶⁾			
Implantologie		518 € / 2 implants tous les 2 ans			
Orthodontie	Traitement actif par semestre	avec accord SS 96,75 €	avec accord SS 290,25 €	avec accord SS 296,60 €	avec accord SS 490,10 €
		sans accord SS 174,15 € ⁽⁷⁾	sans accord SS 174,15 €	sans accord SS 338 € ⁽⁷⁾	sans accord SS 338 €

Les tarifs conventionnés concernent certaines dents. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre Centre de service MGEN. Pour savoir si votre praticien ou centre dentaire est conventionné MGEN, vous pouvez vous connecter sur mgen.fr ou prendre contact avec votre Centre de service MGEN.

(1) Sur la base des taux et du tarif de responsabilité Sécurité sociale au 01/01/2015 dans le cadre du parcours de soins coordonnés (stomatologue). (2) Avec dents transitoires incluses. La couronne métal sans dent provisoire sur ICP est remboursée 330,35 €. La couronne céramo-céramique sur molaire est hors protocole : remboursement statutaire. (3) Remboursement exclusivement sur incisives, canines, prémolaires. (4) Couronne et bridge provisoires isolés. (5) Eventuel remboursement Sécurité sociale pour la couronne. (6) Base de remboursement Sécurité sociale dans le cadre du référencement par le Ministère de l'Éducation nationale. (7) Sous réserve de l'avis de l'orthodontiste consultant du groupe MGEN.

Audioprothèse

Des experts audio à l'écoute de vos besoins... et de vos moyens

> Achat d'un appareil auditif

Avec l'Offre Globale MGEN, vous bénéficiez automatiquement d'une prise en charge pour vos solutions auditives. La prestation MGEN complète l'intervention de la Sécurité sociale.

	Prestation MGEN HORS réseau par appareil	Prestation MGEN dans le réseau Audistya ⁽¹⁾ par appareil
Adhérent de moins de 20 ans (ou plus de 20 ans si atteint de cécité)	650 €	750 €
Adhérent de 20 ans et plus	550 € ⁽²⁾	650 € ⁽²⁾
Forfait annuel entretien et réparation	50 € ⁽³⁾	

> Les Actions concertées⁽⁴⁾

Les adhérents à l'Offre Globale MGEN, actifs ou retraités de l'Education nationale, et leurs bénéficiaires, peuvent aussi bénéficier de l'allocation «Actions concertées»⁽⁴⁾ du Ministère de l'Education nationale (MEN) et de MGEN. MGEN s'engage à financer une part équivalente à celle du MEN.

Allocation versée au titre des Actions concertées MEN 50 €⁽⁵⁾	Allocation versée au titre des Actions concertées MGEN 50 €⁽⁵⁾
Total par équipement 100 € maximum⁽⁵⁾	

Allocation versée systématiquement par MGEN sous condition d'appartenance au MEN.

> L'Action sociale MGEN

MGEN attribue également, au titre de son Action sociale, «un complément audioprothèse» dont le montant est fixé en fonction du quotient familial.

Quotient familial	Complément audioprothèse
Qf < à 10 K€	150 € ⁽⁵⁾
10 K€ < Qf < à 15 K€	100 € ⁽⁵⁾

AUDIOPROTHESISTE
PARTENAIRE
2015

audistya
MGEN • MGET • MCDH • MAEE • MGEFF

Le réseau Audistya

Audistya, ce sont des audioprothésistes partenaires MGEN, proches de chez vous. Un réseau d'experts au service du mieux entendre et de la maîtrise des coûts.

- Un devis clair qui garantit la stricte transparence des tarifs.
- Des prix plafonnés qui permettent de maîtriser le reste à charge et une dispense d'avance de frais.
- 1 mois d'essai gratuit intégrant 4 séances de réglage de l'appareil auditif.
- Une garantie étendue à 4 ans en cas de panne.
- Un kit d'entretien offert pour l'achat de tout nouvel appareil.

Liste des audioprothésistes partenaires sur mgen.fr (espace personnel) ou auprès de votre Centre de service.

- (1) Quand le mutualiste a recours à un audioprothésiste partenaire du réseau Audistya, il bénéficie de tarifs encadrés et de la dispense d'avance de frais sur l'achat des appareils auditifs, dans la limite des prestations fixées ci-dessus. La liste des audioprothésistes partenaires du réseau Audistya peut être obtenue auprès des Centres de service MGEN ou à partir de l'espace personnel sur le site Internet mgen.fr.
- (2) Remboursement MGEN dans la limite de deux appareils par an.
- (3) Versé en plusieurs fois le cas échéant.
- (4) Les actions concertées sont ouvertes à tous les agents (mutualistes ou non) du Ministère de l'Education nationale.
- (5) Allocations dans la limite du reste à charge suite à l'achat d'un appareil auditif.

Maternité

La maman et son enfant d'abord

Vos besoins	Remboursements Sécurité sociale	Les solutions Protection globale MGEN
<p>Diagnostiquer une grossesse pouvant comporter des risques pour votre futur enfant.</p>	Néant ou 100%	<p>L'amniocentèse : quel que soit votre âge, MGEN vous propose une aide pour effectuer une amniocentèse, si la Sécurité sociale n'intervient pas, dans une limite de 183 € par grossesse, hors dépassement d'honoraires (selon conditions).</p>
<p>Accompagner la naissance ou l'adoption d'un enfant.</p>	Néant	<p>La prestation naissance : MGEN vous offre une prestation financière de 160 € par enfant mutualiste (selon conditions).</p>
<p>Faire face aux démarches coûteuses de l'adoption.</p>	Néant	<p>L'adoption : MGEN vous aide à supporter financièrement des démarches souvent coûteuses.</p>
<p>Recourir à une aide extérieure pour effectuer les tâches ménagères ou garder vos enfants en raison de votre état de santé.</p>	Néant	<p>Le Service d'Aide à Domicile : MGEN participe financièrement à l'intervention d'une aide à domicile : aide ménagère ou travailleuse familiale jusqu'à 20h/mois. Au-delà de l'aide financière, votre Centre de service MGEN vous propose une association conventionnée susceptible d'intervenir chez vous.</p>
<p>Etre écoutée et soutenue psychologiquement quand l'arrivée d'un enfant est vécue comme déstabilisante.</p>	Néant	<p>La psychothérapie : MGEN vous verse une participation financière de 8€ par séance individuelle, effectuée en secteur libéral par un psychologue clinicien en titre (150 séances maximum).</p>



PRÉVOYANCE

Nul ne peut dire de quoi l'avenir sera fait. Mais nous pouvons faire en sorte de ne pas le subir en cas de coups durs. Arrêt de travail, dépendance physique, invalidité, décès : MGEN a pensé pour vous et vos proches aux conséquences financières qui peuvent survenir après un accident ou une grave maladie. Elle vous propose des solutions de prévoyance novatrices pour y faire face.



Une mutuelle qui
prévoit
l'imprévisible ?

j'adhère



Vos
remboursements
en temps réel sur
mgen.fr



Compléments de revenus

Votre salaire préservé en cas d'arrêt de travail



Les raisons de choisir MGEN

- Si une maladie ou un accident vous empêche de travailler, MGEN vous alloue un complément financier sous forme d'allocation journalière le temps de votre arrêt de travail. Cette aide permet d'éviter une baisse de salaire importante au cas où l'arrêt perdurerait.
- En cas d'invalidité, MGEN vous verse une **allocation sans limitation de durée**.

Arrêt de travail

Vos besoins	Les solutions Prévoyance MGEN
<p>Vous devez compenser la perte de revenus consécutive à la diminution temporaire de votre salaire.</p>	<p>L'allocation journalière MGEN : nous complétons votre traitement garanti par l'Administration ou la Sécurité sociale, par une allocation journalière, à hauteur de 77% de votre traitement brut*. Ces allocations journalières ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu.</p>

* Le niveau de garantie correspond à 77% de l'assiette moyenne quotidienne utilisée pour le calcul de la cotisation MGEN des 12 mois précédant la perte de traitement (et, au minimum, à 75% du traitement indiciaire brut).

En cas d'arrêt de travail, quel sera le niveau de prise en charge de votre employeur ?

Si vous êtes fonctionnaire :

La durée de prise en charge de votre traitement par votre administration varie selon la nature de votre congé maladie.

Par exemple en cas de maladie non professionnelle, il en existe 3 catégories :

- le congé maladie ordinaire (CMO) : 3 mois de plein traitement et 9 mois de demi-traitement,
- le congé de longue maladie (CLM) : 1 an de plein traitement et 2 ans de demi-traitement,
- le congé de longue durée (CLD) : 3 ans de plein traitement et 2 ans de demi-traitement.

Si vous êtes agent contractuel de la Fonction Publique :

La durée de prise en charge de votre salaire par votre employeur dépend de votre statut, de votre ancienneté et de la durée de votre arrêt de travail.

Invalidité

Vos besoins	Les solutions Prévoyance MGEN
<p>En cas d'invalidité, vous devez conserver un revenu suffisant pour maintenir votre niveau de vie.</p>	<p>L'allocation invalidité MGEN : nous complétons votre pension d'invalidité par une allocation invalidité sans limitation de durée. Elle est calculée annuellement sur la base de vos revenus imposables issus du travail. Notre objectif est de compléter vos ressources à hauteur de 50% de votre salaire brut de fin de carrière.</p>

Perte Temporaire d'Autonomie

Le coup de pouce financier pour se relever d'un coup dur

Vos besoins	Les solutions Perte Temporaire d'Autonomie
<p>En cas de maladie grave, ou d'accident laissant des séquelles lourdes, vous devez au quotidien faire face à leurs conséquences matérielles et financières.</p>	<p>MGEN prend en compte 4 maladies très graves : infarctus du myocarde, cancer, accident vasculaire cérébral invalidant, sclérose en plaques.</p> <p>Elle couvre également les séquelles lourdes après un accident : lésions traumatiques graves (perte d'une main, traumatisme crânien...), cécité, surdit�, br�lures graves.</p> <p>La prestation est de 400 � par trimestre, soit jusqu'� 1 600 � pour 1 an Elle est vers�e tous les trimestres dans la limite de 4 trimestres (continus ou discontinus). Elle vous permet de financer des soins co�teux ou du mat�riel m�dical on�reux, et d'am�nager votre domicile ou votre v�hicule.</p> <p>Peuvent b�n�ficier de cette prestation : Les Membres Participants et B�n�ficiaires Conjoints, en activit� ou sans emploi, �g�s de moins de 65 ans (ne peuvent en b�n�ficier tous les titulaires d'une pension de retraite ou d'une pension de retraite pour invalidit�).</p>
<p>En cas de perte temporaire d'autonomie, vous avez besoin d'�tre aid�(e) dans les meilleurs d�lais.</p>	<p>Franchise de 30 jours MGEN ne perd pas de temps. La prestation est vers�e apr�s un d�lai de franchise de 30 jours, c'est-�-dire � compter du 31^{�me} jour continu d'arr�t de travail.</p>
<p>M�me en cas de perte temporaire d'autonomie, vous devez assumer les t�ches de la vie quotidienne.</p>	<p>Service d'Aide � Domicile MGEN met � votre disposition un Service d'Aide � Domicile (aide m�nag�re, travailleuse familiale...). La participation financi�re vers�e est de 8 �/heure ou 14 �/heure selon la nature de l'intervention (aide m�nag�re ou travailleuse familiale), jusqu'� 20h/mois. Elle est vers�e sous forme de CESU (Ch�que Emploi Service Universel) pr�financ�.</p>

Dépendance Totale

Bien accompagné pour garder une vie à domicile

La bonne idée

Complétez votre protection avec Complément Autonomie MGEN

Complément Autonomie MGEN vous permet de compléter les garanties incluses dans l'Offre Globale MGEN en cas de dépendance totale ou de certaines situations de dépendance partielle. Ses atouts : le versement d'une rente mensuelle tant que dure l'état de dépendance, un capital 1^{er} équipement pour vous aider à aménager votre domicile.

En savoir plus ?
36.76 ou
mgen.fr

Vos besoins

Vous devez faire face aux conséquences humaines et financières de la dépendance totale.

Même en cas de dépendance totale, vous voulez **continuer à vivre à votre domicile. Pour cela, vous devez assumer les tâches de la vie quotidienne.**

Vous vous occupez d'un proche (enfant, conjoint, père ou mère) **dépendant.**

Les solutions Dépendance Totale MGEN

MGEN vous apporte une aide financière qui vous permet de surmonter les conséquences financières de la dépendance totale :

- **Une rente de 120 €/mois** versée tant que dure l'état de dépendance totale (1^{er} versement à l'issue d'un délai de franchise de trois mois continus).
- **Une prestation forfaitaire complémentaire de maintien à domicile de 500 €/an** si vous êtes resté(e) à domicile au moins 6 mois dans l'année écoulée. Le premier versement est effectué un an après la date d'entrée en dépendance. Les paiements annuels ultérieurs sont ensuite versés à chaque date anniversaire.

Tous les Membres Participants et Bénéficiaires Conjoints ont accès à cette prestation, quel que soit leur âge. Ils doivent pour cela être classés en dépendance totale. Pour les moins de 60 ans, le classement est défini par le Médecin Conseil de MGEN sur la base d'un questionnaire médical rempli par le médecin de l'adhérent. Pour les plus de 60 ans, le classement est généralement défini par le Conseil Général dans le cadre d'une demande d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

Service d'Aide à Domicile / Dépendance Totale

MGEN met à votre disposition un Service d'Aide à Domicile (aide ménagère, travailleuse familiale...).

La participation financière versée est de **8 €/heure ou 14 €/heure selon la nature de l'intervention** (aide ménagère ou travailleuse familiale), jusqu'à 20h/mois. **Elle est versée sous forme de CESU (Chèque Emploi Service Universel) préfinancé.**

Aide au mutualiste aidant*

MGEN peut vous accorder une allocation d'aide à l'aidant, jusqu'à **500 € par an**, en fonction de vos ressources.

* Ces allocations sont prises sur une dotation déterminée annuellement par l'Assemblée générale en fonction des ressources de la mutuelle. Elles sont accordées sur étude de votre dossier et sous conditions de ressources.

Invalidité, décès

Garantir un capital à vos proches quoi qu'il arrive

Vos besoins	Les solutions Invalidité - Décès MGEN*
<p>En cas de décès, comment vos proches font-ils face aux conséquences immédiates et aux charges quotidiennes qui souvent ne diminuent pas, voire augmentent ?</p>	<p>Versement d'un capital aux bénéficiaires en cas de décès :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capital versé au bénéficiaire désigné par le participant (ou à défaut et par ordre : à son conjoint survivant - ou son partenaire survivant lié par un PACS - ou son concubin survivant, ses enfants, à défaut ses ascendants au 1^{er} degré). - Montant équivalent à 85% du traitement brut annuel pour les actifs. - Montant dégressif pour les retraités.
<p>En cas de perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA), comment financer de nouvelles charges qui viennent s'inscrire dans le budget quotidien ? (un banal accident de la vie peut conduire à une PTIA).</p>	<p>Versement d'un capital à l'adhérent en cas de perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prestation PTIA versée à l'adhérent, avec un état de santé qui le met dans l'impossibilité totale et définitive d'exercer une profession et qui l'oblige à recourir définitivement à l'assistance d'une tierce personne pour accomplir les actes ordinaires de la vie courante (se déplacer, s'alimenter, s'habiller, se laver). - Capital versé au membre participant actif ou retraité âgé de moins de 65 ans. - Montant équivalent à 85% du traitement brut annuel.
<p>En cas de décès ou d'invalidité irréversible, quelle aide pour élever les enfants ?</p>	<p>Versement d'une majoration par enfant mutualiste à charge égale à 25% du traitement indiciaire brut annuel de l'indice 821 de la Fonction publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aux enfants majeurs de 18 à 20 ans et aux enfants handicapés sans limitation d'âge. - Aux enfants mineurs sur un compte bancaire ouvert à leur nom.

* La prestation Invalidité Décès MGEN concerne les membres participants. Elle est versée une seule fois, soit au titre du décès, soit au titre de la perte totale et irréversible d'autonomie.

La bonne idée

Complétez votre protection avec Rassicap Solutions

Rassicap Solutions garantit à votre famille le versement d'un capital ou d'une rente en cas de décès ou d'invalidité permanente absolue. Ses atouts : choix du capital à partir de 7500€, possibilité de moduler la couverture en fonction de l'évolution de votre situation.

En savoir plus ?
36.76 ou
mgen.fr



Frais Funéraires MGEN

Vos besoins

Comment faire face aux dépenses, souvent onéreuses et imprévues, des obsèques ?



La prestation Frais Funéraires MGEN

Participation de MGEN aux frais funéraires

(incluse dans l'Offre Globale) :

- Montant pouvant aller jusqu'à 800€.
- Somme versée à la personne ayant réglé les frais d'obsèques ou directement à l'organisme funéraire.

Allocation Orphelinat

Vos besoins

Comment soutenir et accompagner les orphelins tout au long de leur parcours ?



L'Allocation Orphelinat MGEN

Versement d'une allocation annuelle par MGEN aux enfants orphelins mutualistes

(jusqu'à 28 ans).

- Prestation accordée à tous les bénéficiaires enfants MGEN, en cas de décès de l'un ou des deux parents (mutualistes ou non).
- Prestation intégrant une participation financière forfaitaire pour tous, sans conditions de ressources, qui évolue en fonction de l'âge.
- Possibilité d'une participation complémentaire suivant la composition et les revenus de la famille.

Dans le cadre de l'Offre Globale, des séances de psychothérapie peuvent également être financées partiellement.

La bonne idée

Complétez votre protection avec Sollicitudes Assurance Obsèques

Sollicitudes Assurance Obsèques est une couverture permettant de financer vos frais funéraires.

Ses atouts : le choix parmi plusieurs niveaux de capitaux, en fonction de votre situation, des services d'assistance qui vous permettent de tout organiser à l'avance.

En savoir plus ?
36.76 ou
mgen.fr

ACTIONS SOLIDAIRES

Des solutions d'urgence
pour faire face ?

C'est prévu.

Votre administration tarde à verser votre
salaire à la suite d'une maladie ou d'une
mutation ?

Vous faites face à un problème
budgétaire après un événement
douloureux ?

Vous avez besoin d'une aide à
domicile pour surmonter un souci
de santé ?

Selon la nature des difficultés rencontrées,
MGEN vous propose des solutions
financières d'urgence sans intérêts
et sans frais, des prêts et même
des aides exceptionnelles dispensées
de remboursement.



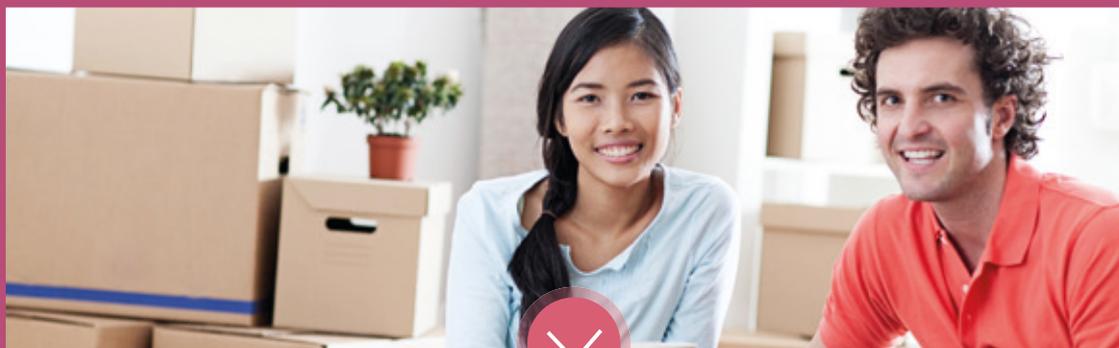


Vos besoins	Les solutions MGEN
<p>En situation de dépendance ou de handicap, vous devez subvenir financièrement à vos besoins.</p>	<p>Les allocations handicap et dépendance* : elles vous permettent de faire face aux conséquences financières liées à la perte d'autonomie. Le montant de l'allocation est fonction du degré de la perte d'autonomie et du niveau de ressources.</p> <p>MGEN participe également aux frais d'aménagement* de votre domicile ou de votre véhicule. Et pour vous aider à trouver des réponses à vos questions de la vie quotidienne, en partenariat avec l'APAJH, le service en ligne « Handicap Assistance » est à votre écoute.</p>
<p>Vous devez faire face à un retard de paiement de votre administration, suite à une mutation ou à une maladie par exemple.</p>	<p>L'avance spéciale* : MGEN vous avance jusqu'à 3 000€, sous la forme d'un prêt sans intérêts et sans frais, remboursable dans un délai maximum de 4 mois à compter de l'attribution.</p>
<p>Vous devez surmonter un problème financier important, après un événement grave d'ordre familial, social ou médical, nécessitant une aide financière urgente.</p>	<p>MGEN vous propose des prêts et des aides d'urgence :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le prêt service : de 1 500 à 7 500€, à taux réduit, remboursable entre 12 et 60 mois (sous réserve d'acceptation par Casden Banque Populaire, organisme prêteur).- Le prêt social* : jusqu'à 2 000€, remboursable sans intérêts et sans frais, dans un délai maximal de 36 mois.- L'aide exceptionnelle* : jusqu'à 1 000€ (selon votre situation), une aide que vous n'aurez pas à rembourser.
<p>Vous avez besoin d'une aide extérieure pour effectuer les tâches ménagères ou garder vos enfants, en raison de votre état de santé.</p>	<p>Le Service d'Aide à Domicile : MGEN participe financièrement à l'intervention d'une aide à domicile : aide ménagère ou travailleuse familiale jusqu'à 20 h/mois.</p>
<p>Vous recherchez un soutien psychologique dans votre vie personnelle.</p>	<p>La psychothérapie : MGEN vous verse une participation financière de 8€ par séance individuelle, effectuée en secteur libéral par un psychologue clinicien en titre (150 séances maximum).</p>

* Ces allocations sont prises sur une dotation déterminée annuellement par l'Assemblée générale en fonction des ressources de la mutuelle. Elles sont accordées sur étude de votre dossier et sous conditions de ressources.

Complétez l'Offre Globale avec nos Offres additionnelles

LES OFFRES ADDITIONNELLES MGEN



Logement

Des solutions performantes pour accompagner vos projets immobiliers

Le Prêt Installation MGEN-Casden⁽¹⁾

Un prêt pour financer vos dépenses dans le cadre de votre installation ou de l'aménagement de votre logement. Sans intérêts (pris en charge par la CASDEN et MGEN), sans frais de dossier (offerts par la CASDEN) et avec une assurance⁽²⁾ totalement prise en charge par MGEN.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Les Solutions Acquisition

- **L'Assurance Emprunteur** : Un contrat obligatoire à l'obtention d'un prêt qui permet de bénéficier d'une protection complète couvrant les risques de décès, de perte totale et irréversible d'autonomie, et d'incapacité totale de travail. Taux de cotisation particulièrement attractif. Montant du capital restant dû remboursé à l'établissement bancaire.
- **La Caution Acquisition⁽³⁾** : Une garantie de caution pour l'acquisition d'un bien immobilier ou pour les propriétaires désirant faire des travaux dans leur résidence principale ou secondaire. Couverture de la totalité de votre prêt, dans la limite d'un montant étendu à 1 000 000€. Taux de cotisation attractifs (0,40% maximum). Frais de dossier réduits.
- **L'Assurance Chômage** : Un contrat Assurance Chômage facultatif⁽⁴⁾ avec un montant de garantie élevé (jusqu'à 1500€/mois⁽⁵⁾) et des coûts calculés au plus juste, contre le risque de perte d'emploi.

(1) Conditions en vigueur au 01/01/2015 applicables en France métropolitaine. Offre soumise à conditions, sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par l'organisme prêteur la CASDEN Banque Populaire. L'emprunteur dispose du délai légal de rétractation.
(2) Assurance facultative. Coût pris en charge par MGEN. Contrat collectif d'assurance souscrit par MGEN auprès de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances, couvrant les risques de Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et d'Incapacité Totale de Travail (garanties couvertes variables selon votre situation personnelle et sous réserve des éventuelles exclusions de l'assureur). La CASDEN est intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 07 027 138. CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège Social : 91 Cours des Roches - 77186 NOISIEL. Siret n° 784 275 778 00842 - RCS Meaux. Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 (www.oriass.fr).
(3) Sous réserve d'un emprunt effectué dans l'une des 5 banques partenaires de MGEN : BNP Paribas Personal Finance, Casden Banque Populaire, Caisse d'Épargne, La Banque Postale, Crédit Mutuel Enseignant (dans les départements des Côtes d'Armor, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin et Vosges).

Accéder à la propriété... mais aussi faire face à la dépendance ou sécuriser l'avenir des siens : la vie est faite de coups de cœur et de coups du sort. Pour vivre pleinement les uns et se mettre efficacement à l'abri des autres, MGEN propose des offres plébiscitées pour leur souplesse, leur efficacité et leur coût. La solidarité, à tous les temps forts de votre existence...



Et aussi...

- **Complément Autonomie MGEN**
Mieux vous accompagner pour garder votre autonomie même en cas de dépendance
Une rente garantie à vie et un capital 1^{er} équipement en cas de dépendance totale ou partielle.
- **Rassurcap Solutions** en partenariat avec MAIF
Assurer l'avenir de votre famille en cas de décès
Versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité permanente.
- **Sollicitudes Assurance Obsèques**
Tout organiser maintenant pour vivre l'esprit tranquille
Une assurance obsèques et une assistance en cas de décès pour éviter à vos proches tout souci financier.



Retrouvez toutes ces offres dans nos brochures spécifiques. Demandez-les à votre conseiller.



(4) Souscrit auprès de CNP IAM selon les dispositions contractuelles de la notice d'informations du contrat n°1537W et n°7853L. En cas de demande d'adhésion à la Caution Acquisition, l'Assurance Chômage peut être rendue obligatoire.
(5) Jusqu'à 80% du montant des échéances de prêts dans la limite de 1500€/mois concernant une même opération immobilière. Versé jusqu'à 36 mois durant le contrat avec un maximum de 12 mois par période de chômage.



aussi

La mutuelle qui soigne
ma satisfaction

Bien accueillir

Nous soignons
la qualité de la relation

- 1** Vous bénéficiez **d'une prise de contact facilitée** :
- En agence, vous êtes accueilli par un **conseiller disponible**,
 - Vous disposez d'un **numéro unique⁽¹⁾** pour joindre un conseiller spécialisé.



Bien communiquer

Nous vous informons rapidement

- 2** Nous communiquons les modifications, les évolutions et les nouveautés liées à votre contrat sur notre site Internet et dans nos publications.
- 3** Vous pouvez consulter vos remboursements et contrats, gérer vos données personnelles et adresser vos demandes sur **votre espace personnel Internet.**

Faciliter vos démarches, accélérer vos remboursements, anticiper vos besoins : pour satisfaire davantage ses adhérents, le groupe MGEN s'est engagé dans une démarche de certification afin de garantir à chacun un service optimum à chaque étape de la relation. Souriez, vous êtes suivi...

Bien réagir

Nous favorisons les réponses réactives

- 4** Nous vous adressons les documents justificatifs de l'adhésion à votre complémentaire santé **sous 10 jours⁽²⁾**.
- 5** Nous procédons à **vos remboursements santé en 48h⁽³⁾** si vous utilisez votre carte Vitale.
- 6** Nous apportons **une réponse immédiate⁽⁴⁾** à toute demande de souscription d'assurance de prêt, réalisée lors d'un rendez-vous dans un de nos points d'accueil.

Bien accompagner

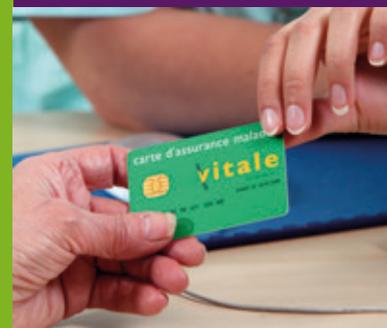
Nous facilitons la maîtrise de votre reste à charge

- 7** Nous réalisons une étude personnalisée de **vos prises en charge en 9 jours⁽²⁾** pour les soins dentaires et l'hospitalisation⁽⁵⁾, et en temps réel dans le réseau optique agréé.
- 8** Nous mettons à votre disposition **un réseau de professionnels de santé conventionnés ou agréés** pour une meilleure maîtrise de vos dépenses.

Bien suivre

Nous privilégions l'écoute et l'anticipation

- 9** Nous répondons sous **12 jours⁽²⁾** à vos demandes de clarification et/ou réclamations.
- 10** Nous évaluons annuellement votre satisfaction.



Le groupe MGEN a obtenu sa certification Afnor en octobre 2014. Son référentiel inclut **10 engagements de service concrets et vérifiables** permettant de garantir à chacun un niveau de qualité élevé, à chaque étape de la relation.

(1) Uniquement en métropole. Coût d'un appel local depuis un poste fixe, hors coût éventuel de l'opérateur; (2) Délai indiqué en jours calendaires; (3) Hors délais bancaires. Délais indiqués en heures/jours calendaires; (4) Réponse immédiate (accord ou nécessité d'une étude complémentaire), sous condition de pièces complètes jointes à votre dossier, et d'enregistrement de vos données de souscription par votre conseiller; (5) Sous réserve de réception de l'ensemble des éventuelles pièces justificatives nécessaires pour mener l'étude personnalisée.

mgen[★]



Pour
en savoir

plus

36.76

Coût d'un appel local depuis
un poste fixe, hors coût opérateur,
seulement pour la métropole.

Consultez notre site Internet
mgen.fr

Venez nous rencontrer dans
votre section départementale